

# GUIDE DES DÉCHÈTERIES



*La déchèterie,  
j'ai tout compris!*

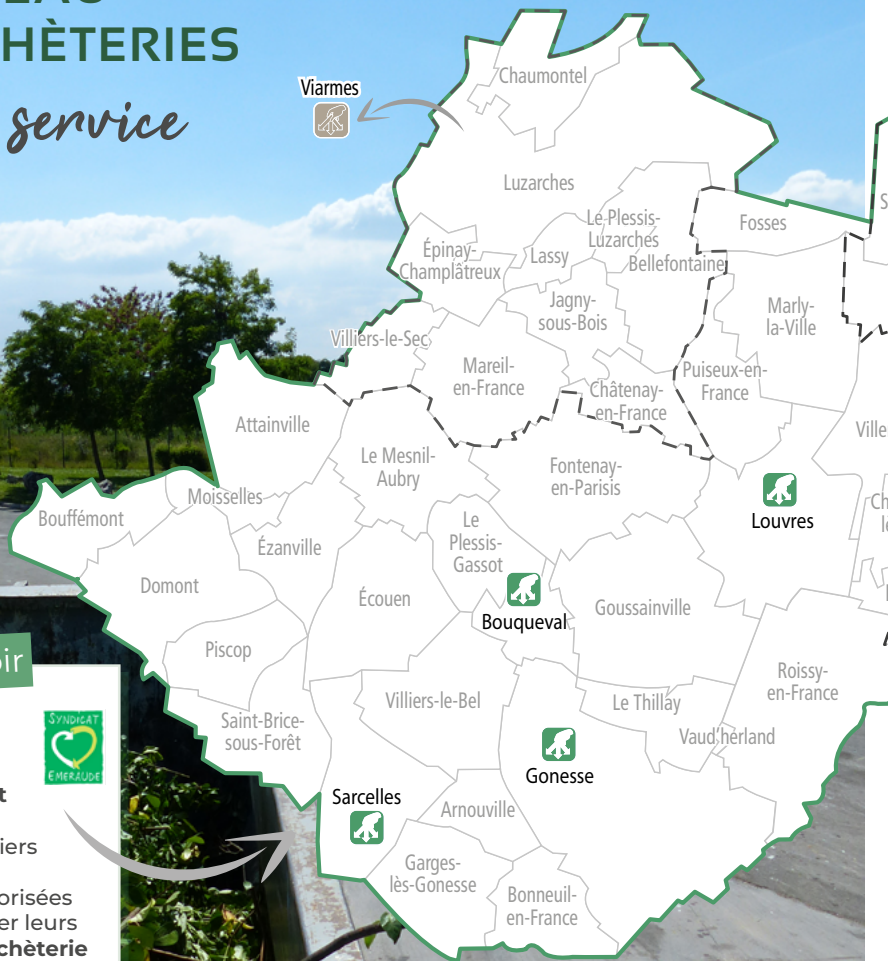


**SIGIDURS**

établissement public

PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS

# UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES *à votre service*



## Bon à savoir

Le Sigidurs a signé une convention avec le **syndicat Emeraude** afin que les particuliers habitant les communes autorisées puissent déposer leurs déchets à la **déchèterie de Sarcelles**.



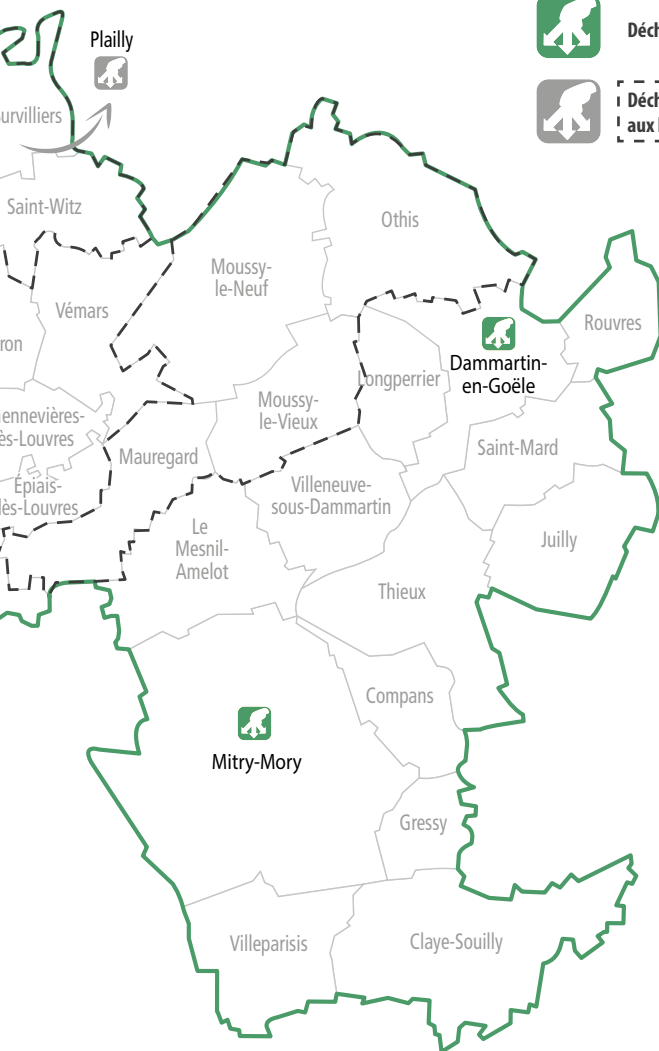
*Liste des communes autorisées*



# Ce guide

détaille les **conditions d'accès** aux différents sites pour les particuliers et les **modalités de valorisation** des déchets.

Sur place, les **agents de valorisation** des déchèteries vous conseillent pour déposer correctement vos déchets que vous aurez **préalablement triés**, aux emplacements correspondants.



Déchèterie du Sigidurs



Déchèterie hors Sigidurs accessible uniquement aux habitants des communes concernées

## Une politique ambitieuse

pour réduire, collecter et traiter les déchets est engagée sur notre territoire. Parmi tous les services que propose le Sigidurs, **le réseau des déchèteries est un maillon essentiel** pour atteindre les objectifs de tri.

Ainsi, les habitants du territoire peuvent utiliser les déchèteries du Sigidurs, **situées en moyenne à 10km** des lieux de résidence.

Pour compléter le réseau et faciliter le tri des habitants les plus éloignés, **le Sigidurs a conventionné avec des déchèteries voisines** (Viarmes et Plailly).



Pour toute demande un seul numéro : **0 800 735 736** Service & appel gratuits

# Les déchèteries

## Calendrier & horaires été / hiver

Horaires d'été : du 01/03 au 31/10

Horaires d'hiver : du 01/11 au 28/02 (29)

Déchèterie de <b>SARCELLES</b>	Déchèterie de <b>GONESSE</b>	Déchèterie de <b>BOUQUEVAL</b>	Déchèterie de <b>LOUVRES</b>
Rue des Cultivateurs 95200 Sarcelles ZAC Sarcelles – Villiers Le Bel	17, Rue Gay Lussac 95500 Gonesse Zone d'activités la Grande Couture Est	Route d'Ecouen 95720 Bouqueval à l'entrée de la REP- Véolia Propreté	Avenue du Beaumontoir 95380 Louvres à l'entrée de la ZA du Roncé
Du lundi au samedi 9h-18h30 Dimanche 9h-13h <b>ouverture en continu</b>	Du lundi au vendredi 9h-18h30 <i>fermée entre 12h et 14h</i> samedi 9h-18h30 dimanche 9h-13h	Du lundi au vendredi 9h-18h <i>fermée entre 12h et 14h</i> samedi 9h-18h dimanche 9h-13h	
Du lundi au samedi 9h-17h30 dimanche 9h-13h <b>ouverture en continu</b>	Du lundi au vendredi 9h-17h30 <i>fermée entre 12h et 14h</i> samedi 9h-17h30 dimanche 9h-13h	Du lundi au vendredi 9h-17h <i>fermée entre 12h et 14h</i> samedi 9h-17h dimanche 9h-13h	

## Le rôle des déchèteries

En complément des collectes en porte-à-porte, les déchèteries permettent :



- aux habitants de pouvoir se débarrasser de déchets **qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte traditionnelle**, comme les déchets encombrants, les déchets dangereux et les déchets inertes (gravats) ;



- de protéger l'environnement **en limitant les dépôts sauvages** et en assurant un traitement conforme des déchets polluants ;



- d'économiser les matières premières en **favorisant le recyclage et la valorisation** ;



- de favoriser le **réemploi et la réutilisation** de certains objets.



## Infos pratiques

### Déchèterie de DAMMARTIN-EN-GOËLE

502 rue Clément Ader  
77230 Dammartin-en-Goële

### Déchèterie de MITRY-MORY

Rue Fernand Forest  
77290 Mitry-Mory

Du lundi au vendredi 9h-18h30  
*fermée entre 12h et 14h*  
samedi 9h-18h30  
dimanche 9h-13h

Du lundi au vendredi 9h-17h  
*fermée entre 12h et 14h*  
samedi 9h-17h  
dimanche 9h-13h

Les déchèteries sont ouvertes **7 jours sur 7** et les jours fériés,

fermées les  
1<sup>er</sup> janvier,  
1<sup>er</sup> mai,  
1<sup>er</sup> novembre,  
25 décembre.

Les 24 et 31 décembre, les déchèteries sont autorisées à fermer à 16 heures.

*En cas de conditions météorologiques défavorables (verglas et neige notamment) ou d'incident technique, le Sigidurs se réserve le droit de fermer les sites.*



*Horaires déchèteries*



## Les missions de l'agent de valorisation

L'agent de valorisation de déchèterie assure le bon fonctionnement du site, régule l'affluence et fait respecter son utilisation **conformément au règlement intérieur**.

Il vous accueille, vérifie votre droit d'accès ainsi que la nature des déchets que vous amenez, **qui doivent être pré-triés avant toute arrivée sur la déchèterie**.

Avec le développement permanent de **nouvelles filières** de recyclage, l'agent de valorisation vous aide à identifier vos déchets **afin de réaliser leur tri de la meilleure façon**. Il vous orientera selon la nature des déchets vers les emplacements correspondants.

*Règlement intérieur*



Pour toute demande un seul numéro : **0 800 735 736** Service & appel gratuits

## Modalités d'accès pour les particuliers

Chaque usager doit être muni d'une carte délivrée gratuitement

par le Sigidurs. Ce système d'identification est strictement personnel et **obligatoire** pour accéder aux déchèteries du territoire.

La carte d'accès doit être à jour et ne peut être prêtée.



**NOUVEAU!**

Comme de nombreuses autres déchèteries,

**LE NOMBRE DE PASSAGES PAR AN ET LE VOLUME DE DÉCHETS sont désormais limités.**



2 m<sup>3</sup>  
/PASSAGE

x15 PASSAGES /AN



L'accès est uniquement réservé aux particuliers venant avec un **véhicule léger** (PTAC < 3.5t).

## Comment obtenir sa carte d'accès ?

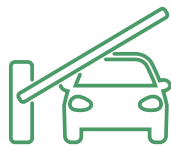
- Une copie de la **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de chasse, carte d'anciens combattants)
- Un **justificatif de domicile** de – de 6 mois (avis d'imposition / taxe d'habitation / quittance électricité ou eau...)
- La carte grise du ou des véhicules utilisés. **Les justificatifs doivent tous être au nom de la même personne**
- Possibilité de mettre 2 personnes sur la même carte en joignant les pièces justificatives pour les 2 personnes.

Envoyez vos pièces justificatives par mail à [svm@sigidurs.fr](mailto:svm@sigidurs.fr)

**FORMULAIRE EN LIGNE ICI** →



Ou envoyez vos documents par voie postale à :  
Sigidurs - Service Carte Déchèterie  
1 rue des Tissonvilliers - 95200 Sarcelles



**CARTE**

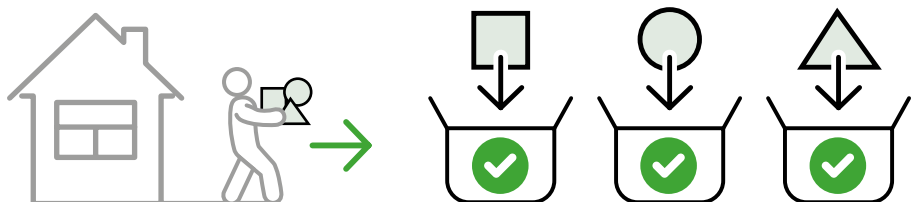
La carte d'accès doit être présentée à chaque passage à l'agent de valorisation pour validation.

## L'accès en déchèterie est interdit aux

- Véhicules de société ;
- Professionnels, industriels, artisans et commerçants ;
- Usagers ayant des déchets non conformes ;
- Usagers ayant des déchets issus d'activité rémunérée (services à la personne) ;
- Usagers ne respectant pas les indications données par l'agent de valorisation et/ou adoptant un comportement incorrect et irrespectueux à son égard (tout manquement et irrespect envers nos agents de valorisation entraînera une sanction de l'usager) ;
- Véhicules type tracteurs, tractopelles.

# Avant de venir en déchèterie

## FAITES LE PRÉ-TRI DE VOS DÉCHETS



Les apports en déchèterie doivent préalablement être **triés par vos soins** et **facilement identifiables** par l'agent de valorisation.



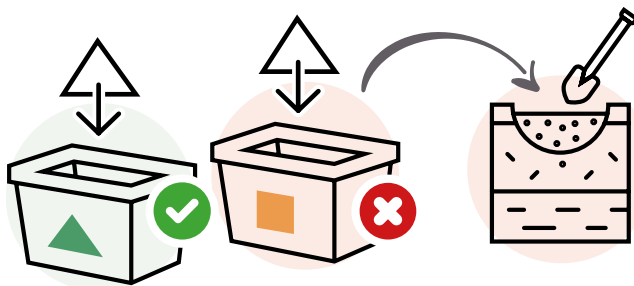
**Les sacs fermés  
et en mélange  
ne sont pas acceptés.**



 **Déchèterie**

## POURQUOI PRÉ-TRIER ?

Le pré-tri est très important pour **limiter les erreurs de dépôts dans les bennes**.



**Des bennes polluées seront refusées pour le recyclage et la valorisation de leur contenu finira en enfouissement.**

Conformément à la réglementation, le Sigidurs poursuit des objectifs de valorisation des déchets en constante augmentation.



Pour toute demande un seul numéro : **0 800 735 736** Service & appel gratuits

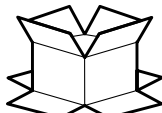
# OUI



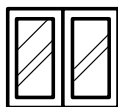
Ces déchets sont acceptés en déchèterie  
s'ils sont triés et pas en mélange



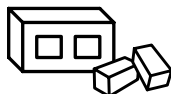
**végétaux**



**carton**



**menuiserie  
vitrée**



**inertes**

(gravats)



**plâtre**



**métal**



**ameublement**

tout type de mobilier  
d'intérieur et d'extérieur,  
litterie, couette, oreiller, tapis...

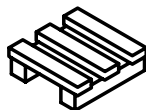


**textiles**



**pneus**

**jusqu'à 4 pneus**  
provenant de véhicules  
légers **sans les jantes.**



**tout-venant  
valorisable**

Objets qui ne rentrent pas  
dans les autres catégories  
de déchets mais  
peuvent être incinérés.



**tout-venant  
non valorisable**

Objets qui ne rentrent  
pas dans les autres catégories de  
déchets et ne peuvent pas être  
incinérés à cause de leur volume.



**emballages en verre**

\* **refusés** à Dammartin-en-Goële, Mitry-Mory et Gonesse



**emballages légers  
et papiers en mélange**

\* **refusés** à Dammartin-en-Goële, Mitry-Mory et Gonesse



**amiante**

uniquement à Dammartin-en-Goële et Bouqueval  
✔ **sur rendez-vous**

à remettre à l'agent  
de valorisation →



**corps creux  
sous pression**

bouteilles de gaz,  
bouteilles sous pression,  
extincteurs de tous types.



**déchets  
électriques**

équipement électriques  
et électroniques de type  
sèche-cheveux, chargeurs,  
électroménager, écrans,  
ampoules et néons

**jusqu'à 5 D3E par passage.**



**déchets  
dangereux**

peintures, aérosols, produits  
d'entretien, colles et adhésifs,  
radiographies, huiles usagées  
de moteur, batteries, piles, huiles  
végétales **jusqu'à 20 litres  
au maximum par passage**  
(volume des contenants).



# NON

**Ces déchets ne sont pas acceptés en déchèterie**



Déchets en mélange



Ordures ménagères



Déchets non identifiables



Bois infesté de termites



Carcasses de voiture



Cadavres d'animaux



Déchets industriels



Déchets radioactifs



Déchets explosifs

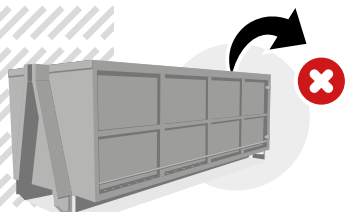


Déchets de soins, médicaments



Déchets et produits à base d'amiante

→ acceptés à Dammartin-en-Coëlle et Bouqueval **sur rendez-vous**



**La récupération est strictement interdite** au sein de la déchèterie.



**Tout abandon de déchets (dépôt sauvage) à l'intérieur ou aux abords des déchèteries est interdit et passible de 1 500 € d'amende.**  
(décret n°2015-337 du 25 mars 2015)



Pour toute demande un seul numéro : **0 800 735 736** Service & appel gratuits

# Les autres solutions pour mieux trier

## Les points d'apport volontaire



- Colonnes enterrées ou aériennes **pour le verre**
- **Colonnes pour le textile**, linge de maison et chaussures

## Le caisson de réemploi, comment faire des heureux !

Les déchèteries de Louvres et Sarcelles disposent **d'un caisson pour le don d'objets**, petits meubles, livres, jouets, déco en bon état et pouvant **avoir une seconde vie, en partenariat avec les associations locales.**



## Avant de jeter : réparez, donnez, vendez



De nombreuses alternatives existent **avant de jeter ses déchets** en déchèterie. Vous n'en voulez plus mais **peut-être peuvent-ils encore servir** et :

- être réparés ?
- être donnés ?
- ou être revendus ?



En favorisant la réutilisation d'objets en bon état pour ne pas les jeter et en priorisant la vente d'occasion, **vous participez à la réduction de l'impact environnemental.**



### La reprise 1 pour 1

**Les distributeurs ont l'obligation** de proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire **reprendre ou faire reprendre gratuitement** un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf du même type, **y compris dans le cas de la vente à distance.**

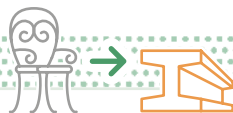
## Huit pneus pour zéro : c'est à dire ?

Les garagistes et les distributeurs ont l'obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, de reprendre les pneus usagés jusqu'à **8 par an sans obligation d'achat**, conformément à l'article R 541-160 du code de l'environnement.

Vous pouvez également les **déposer en déchèteries** sans les jantes **jusqu'à 4 par an.**



# Que deviennent vos déchets ?



**Les métaux** sont refondus par des sociétés de métallurgie pour fabriquer de nouvelles pièces (poutres métalliques, caddies, clés).



**Le bois** est broyé pour être transformé en panneaux de bois aggloméré qu'on retrouve fréquemment dans la fabrication des étagères.



**Le carton et le papier** sont recyclés pour redevenir des objets (carton, rouleaux de papier essuie-tout et papier journal).



**Les déchets végétaux** sont transformés en compost qui servira d'engrais organique pour le sol (plantations, cultures, jardins).



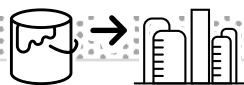
**Les huiles minérales ou de vidange** sont filtrées et régénérées pour redevenir de l'huile minérale.



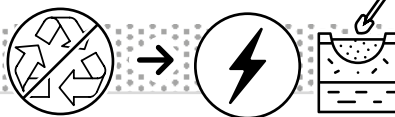
**Les gravats ou déchets inertes** sont utilisés pour combler les carrières ou redevenir des matériaux de construction et des sous-couches de voirie.



**Les piles, les batteries, les déchets d'équipements électriques, électroniques (DEEE) et les lampes** sont démantelés et dépollués (récupération des éléments toxiques : cadmium mercure, plomb, acide sulfurique) avant d'être recyclés dans les filières des métaux spéciaux.



**Les déchets dangereux de ménages** (peintures, solvants, produits de traitement de piscine...) sont détruits sur des sites agréés dans le respect de la réglementation environnementale.



**Les encombrants non recyclables** sont partiellement valorisés énergétiquement ou enfouis dans des installations de stockage.



Pour toute demande un seul numéro : **0 800 735 736** Service & appel gratuits

FRANCHEMENT,  
ON N'EN VALAIT  
PAS LA BENNE !



TOUT OBJET  
RÉUTILISÉ  
N'A PLUS À  
ÊTRE JETÉ !

LE CLUB  
ZÉRO  
GASPI

Conseils et astuces

SUIVEZ-NOUS   

Plus d'infos

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)



**SIGIDURS**

établissement public